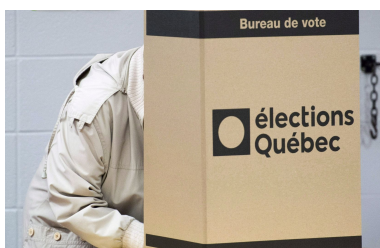


<https://www.pressegauche.org/Lettre-ouverte-Il-faut-sauver-la-parite>



# Lettre ouverte | Il faut sauver la parité !

- Politique québécoise - Politique -



Date de mise en ligne : mardi 6 avril 2021

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**Le projet de loi 39 sur la réforme du mode de scrutin fait du sur place actuellement à L'Assemblée nationale. Introduit en septembre 2019 et adopté en deuxième lecture en octobre 2020, le projet de loi devait être appelé au retour des Fêtes pour son étape finale, l'étude article par article. Or, aujourd'hui, le gouvernement n'a toujours pas fait connaître la suite qu'il entend donner à cette promesse électorale.**

Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie, de même que plusieurs autres groupes, s'est joint au Mouvement Démocratie Nouvelle pour appuyer cette réforme en grande partie parce qu'elle propose, en plus d'une évolution vers un mode de scrutin proportionnel mixte régional, des dispositions pour encourager la parité de candidatures à L'Assemblée nationale.

Même si les femmes ont atteint une proportion intéressante de députées aux dernières élections de 2018, la progression n'est pas linéaire. Leur représentation a connu des reculs au cours de la dernière décennie et, sans obligation législative, rien n'assure qu'elle se maintiendra à un niveau acceptable. En fait, dès qu'il y a changement de conjoncture, comme on le voit avec la crise sanitaire actuelle, les avancées des femmes peuvent être remises en question.

Pour la première fois dans l'histoire du Québec, il y a un consensus social majeur autour d'une obligation de parité.

Le gouvernement en a jeté les bases dans son projet de loi et la ministre responsable, Mme Sonia LeBel, a même laissé entendre, lors de l'adoption de principe du projet de loi le 8 octobre dernier, qu'elle était prête à les bonifier. Les partis de l'opposition sont aussi d'accord avec l'introduction de telles règles. Un grand nombre de groupes et d'intervenants comparaisant en commission parlementaire ont plaidé pour l'instauration de contraintes en matière de parité et pour leur adoption immédiate en vue des prochaines élections générales d'octobre 2022.

L'opinion publique est en faveur d'une représentation paritaire des candidatures et des élus. Les sondages le confirment constamment et cet appui est en croissance. En 2016, un sondage SOM pour le Conseil du statut de la femme situait l'appui populaire à 64 % pour obliger les partis à présenter autant de femmes que d'hommes. À la mi avril 2018, 69 % des répondants à un sondage Léger-Le Devoir disaient penser que les « partis politiques devraient avoir autant de femmes que d'hommes parmi leurs candidats ».

Plus de 100 pays dans le monde ont adopté des mesures pour obliger une forme de parité dans leur assemblée législative. Le Québec doit se joindre à ce groupe de pays sous peine d'être jugé timide en matière de droits des femmes, pour ne pas dire à la traîne. Tout est en place.

Les partis politiques siégeant à l'Assemblée nationale ont tous prouvé sans exception qu'ils peuvent recruter des candidatures paritaires. Pour ceux qui en doutaient, les dernières élections démontrent aussi qu'il existe un large bassin de femmes talentueuses, formées et expérimentées, prêtes à offrir leur expertise pour servir le bien public.

À l'heure où le Québec entreprend une relance pour sortir de la crise actuelle, les femmes, au même titre que les hommes, doivent avoir voix au chapitre pour inspirer et proposer des solutions à mettre en oeuvre. Nous faisons donc appel au premier ministre François Legault et à la ministre Sonia LeBel : il faut reprendre l'étude du projet de loi 39, bonifier et mettre en vigueur les dispositions sur la parité pour en garantir la pérennité une fois pour toutes à l'Assemblée nationale du Québec.

Lettre publiée dans [La Presse +](#) et signée par Thérèse Mailloux, présidente du groupe femmes, politique et démocratie (GFPD) et 21 autres signataires :

Caroline Voyer, directrice générale du Réseau des femmes en environnement ; Laure Letarte Lavoie, vice-présidente de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) ; Élise Alain, présidente de L'Association des femmes entrepreneures Québec ; Francine Ranger, présidente du Réseau des femmes élues de Lanaudière ; Linda Crevier, présidente du Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec ; Chantal Descheneaux, intervenante volet éducatif à la Maison des femmes de Drummondville ; Lise Courteau, présidente de L'Association féminine d'éducation et d'action sociale (Afeas) ; Elsa Mondésir Villefort, coordonnatrice de Citoyenneté Jeunesse ; Marie Bergeron, fondatrice de Femmes et Ministères ; Shirley Dorismond, vice-présidente coresponsable du secteur Condition féminine de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) ; Maryse Rousseau, vice-présidente du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) ; Annie Tanguay, Marie-Pier Lupien et Chantal Mongrain, co-coordonnatrices et intervenantes de La Collective des femmes de Nicolet et région ; Gloria Elizabeth Villamil, coordonnatrice du Centre de formation sociale Marie-Gérin-Lajoie ; Joanne Blais, directrice de la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCM FM) ; JC Chayer, coordonnatrice du Centre de femmes L'Essentielle (Beloeil) ; Marie-Claude Goudreault, Sylvie Pinard, Suzanne Labrie, Sylvie Lavigne, travailleuses de la Maison des femmes des Bois-Francs (Victoriaville)